

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2871

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 4ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Quartier de la roue, zone d'activité (ZA) Périca - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2871**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Lyon 4ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Quartier de la roue, zone d'activité (ZA) Périca - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de mise en conformité des réseaux du système d'assainissement de l'actuelle station de traitement des eaux usées de Fontaines-sur-Saône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole.

Le diagnostic réalisé sur ce bassin versant de la station d'épuration de Fontaines-sur-Saône a mis en évidence un système de traitement, aujourd'hui, saturé. Une altération locale de la qualité du milieu est constatée sur le ruisseau du Ravin. Certains ouvrages présentent des rejets en temps de pluie trop importants en volume entraînant une non-conformité du système d'assainissement au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 ainsi qu'un impact sur le milieu naturel conséquent (apport d'eau en temps de crue et apport de charge polluante).

De façon plus précise, le réseau d'assainissement situé le long du ruisseau du Ravin présente des déversements importants (en fréquence et en volume), en particulier au niveau des déversoirs d'orage situés en aval du quartier de la roue et de la ZA Périca à Rillieux-la-Pape.

Les diagnostics structurels, réalisés sur les collecteurs d'assainissement, mettent en évidence des secteurs au fonctionnement hydraulique non optimisé et des secteurs nécessitant la réhabilitation des réseaux existants.

II - Objectifs

Les objectifs des travaux projetés sont les suivants :

- réduire la pollution de temps de pluie rejetée au ruisseau du Ravin et stabiliser le talweg du Trémelin en cours de très forte dégradation. Il s'agit là d'une action prioritaire,

- poursuivre les études et mettre en œuvre les 1^{ères} actions pour déconnecter une partie des eaux pluviales du système d'assainissement du quartier de la Roue et de la ZA Périca à Rillieux-la-Pape,

- améliorer le fonctionnement hydraulique des collecteurs visitables d'assainissement immédiatement impactés par le projet de restructuration de la station de traitement des eaux usées de Fontaines-sur-Saône : 1^{ères} réhabilitations ponctuelles et 1^{ers} travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique.

III - Consistance des travaux

Les études préalables ont permis d'identifier le scénario optimal à mettre en place sur le secteur prioritaire en aval au quartier de la Roue à Rillieux-la-Pape. Ainsi, la création d'un bassin de traitement par filtre planté de roseaux, en sortie du déversoir d'orage DO271, est prévu. Cet ouvrage d'une capacité de 740 m³ permettra de limiter l'impact des déversements par temps de pluie sur le ruisseau du Ravin. Ces travaux sont estimés à 690 000 € HT.

Sur les réseaux d'assainissement, un budget de 700 000 € HT permettra :

- de déconnecter ponctuellement certaines surfaces de voirie ou de parking/stationnement,
- de reprendre l'ouvrage Montée des Soldats/Grande rue de Saint Clair à Caluire-et-Cuire,
- de réhabiliter ponctuellement des collecteurs d'assainissement visitables sur la Commune de Caluire-et-Cuire et Lyon 4.

Des compléments budgétaires pourront s'avérer nécessaires pour poursuivre les actions.

Sur le volet déconnexion des eaux pluviales, les études ont identifié des actions de déconnexion à court terme (horizon 2026) et à moyen terme (horizon 2030-2040) d'une surface totale de 6,6 ha sur le secteur du quartier de la Roue et un potentiel maximal de 11 ha sur le secteur ZA Périca.

La mise en place de ces actions de déconnexions des eaux pluviales nécessite encore quelques investigations et concertations complémentaires. Un programme fiabilisé pourra être présenté en 2024 avec des premières actions sur la période 2024-2026.

IV - Phasage de l'opération

Le phasage prévisionnel de l'opération est le suivant :

- fin 2023 - 1^{er} trimestre 2024 : études de maîtrise d'œuvre et réalisation du dossier réglementaire pour le filtre planté de roseaux,
- 2nd semestre 2024 : consultation des entreprises travaux,
- fin 2024 - 1^{er} trimestre 2025 : création du bassin filtre planté de roseaux,
- 2024 à 2026 : fiabilisation des études et réalisation des actions de déconnexion des eaux pluviales à court terme.

V - Plan de financement

Le montant des travaux prévus sur la période 2023-2026 est de 1 390 000 € HT, portant le montant total de l'opération à 1 700 000 € HT compte tenu de l'individualisation, d'ores et déjà, obtenue de 310 000 € sur l'autorisation de programme études.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de création d'un filtre planté de roseaux, en amont du déversoir d'orage DO271 sur la commune de Rillieux-la-Pape et les travaux sur les réseaux d'assainissement, pour améliorer son fonctionnement et déconnecter certains volumes d'eaux pluviales.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, pour un montant de 1 390 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 390 000 € HT en dépense de travaux, en 2024,
- 1 000 000 € HT en dépense de travaux, en 2025,

sur l'opération n° 0P21O9736.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 700 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 310 000 € HT à partir de l'autorisation de programmes études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312447-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
